

Appel à projets Patrimoine écrit 2020

Synthèse des dossiers

1. Cadre général 2020

Dans le cadre du Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit (PAPE), le Service du livre et de la lecture a lancé le 18 décembre 2019 le **13^e appel à projets « Patrimoine écrit » destiné à soutenir les projets patrimoniaux des bibliothèques des collectivités territoriales**. Cet appel a pour objectif d'aider des projets exemplaires menés par des collectivités territoriales, des établissements publics, des structures régionales pour le livre ou des établissements publics d'enseignement supérieur/laboratoires de recherche, et portant sur le signalement, la conservation et la valorisation des collections patrimoniales.

Il convient de signaler que depuis cette année, les projets de restauration de fonds patrimoniaux des bibliothèques territoriales ne sont plus examinés dans le cadre de l'appel à projets : ils font l'objet, comme les acquisitions, de subventions accordées au fil de l'eau, dans le cadre du dispositif ARPIN (Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national).

Le budget affecté à cette opération par le SLL pour 2020 est de **400.000 €** (425.000 € en 2019, 400.000 € en 2018).

2. Réponses reçues

Cette année, **21 dossiers** ont été reçus (contre 23 en 2019, 24 en 2018, 21 en 2017). Au vu du contexte sanitaire que nous avons connu, ce nombre de dossiers reçus est très satisfaisant. Il résulte à la fois d'un report de la date limite de candidature du 20 mars au 15 mai 2020 et d'autre part, de l'ouverture depuis maintenant 2 ans de l'appel à projets aux laboratoires de recherche et établissements de l'enseignement supérieur, qui sont en 2020 à l'origine de 4 dossiers.

Les structures porteuses sont :

- 8 municipalités ou communautés d'agglomération
- 6 structures régionales pour le livre
- 2 laboratoires de recherche, dont l'un a présenté 3 projets différents
- 1 établissement public de coopération culturelle, qui a présenté 2 projets
- 1 juridiction administrative

9 régions métropolitaines sont représentées à travers ces projets : la région Hauts-de-France présente à elle seule 5 dossiers (24%), Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur 3 dossiers chacune.

Un certain nombre de ces dossiers constituent la suite de projets antérieurs, le plus souvent déjà financés dans le cadre d'appels à projets précédents. C'est le cas par exemple de plusieurs plans régionaux de signalement des fonds patrimoniaux, comme celui d'Auvergne-Rhône-Alpes ou d'Occitanie, déjà soutenus en 2019. De même, la ville d'Avignon a déposé une demande de continuation de son projet d'identification des différents fonds conservés par Avignon Bibliothèques et de leur statuts juridiques, projet soutenu en 2018.

Parmi les projets éligibles, une **typologie** par nature permet de distinguer 4 groupes :

- 3 projets de conservation (6 en 2019), dont la faible proportion s'explique par l'arrêt du financement des projets de restauration sur crédits de l'appel à projets ;
- 10 projets de signalement (7 en 2019), en hausse, répondant ainsi à la demande du ministère en matière de signalement des fonds patrimoniaux ;
- 4 projets de valorisation (1 en 2019)
- 4 projets mixtes alliant au moins deux des champs d'action précédents (9 en 2019)

Contrairement aux années précédentes, on peut noter une prépondérance des **projets de signalement** (48 %), en lien bien évidemment avec le lancement du plan national de signalement des documents patrimoniaux : 2 régions avaient déjà commencé les opérations en 2019 (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie), rejointes en 2020 par les Hauts-de-France, les Pays-de-la-Loire, la Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur. On peut toutefois déplorer que la région Nouvelle Aquitaine n'ait pas poursuivi sur sa lancée, et l'absence de plan régional en Bretagne. En Bourgogne-France-Comté, même si aucun dossier n'a été présenté à l'appel à projets, un plan régional de signalement se met en place progressivement. En Centre-Val-de-Loire, l'absence d'opérateur régional en matière de patrimoine écrit en bibliothèques peut expliquer qu'aucun plan de signalement n'ait émergé à ce jour.

L'ensemble des dossiers totalise une **demande de financement de la part de l'État de 534.309 € HT** (439.035 € HT en 2019, 545.687 € en 2018), en hausse par rapport à 2019 (+**21,7%**), soit une moyenne de 25.443 € par dossier. Il est à noter que 12 projets demandent un accompagnement à hauteur de 80% (taux maximal de financement précisé dans le règlement de l'appel à projets).

3. Propositions de la commission de sélection

Sur la base d'une première instruction par les services du SLL et des DRAC concernées, une **commission de sélection** s'est réunie virtuellement le mercredi 3 juin 2020. Elle était constituée de représentants du Service du livre et de la lecture, des services déconcentrés (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France), de la Bibliothèque nationale de France et de deux collectivités territoriales (Colmar et Aix-en-Provence), et co-présidée par Isabelle Duquenne, chargée de mission à l'IGESR, et Jérôme Belmon, représentant du directeur chargé du livre et de la lecture.

La commission a proposé de **soutenir 14 projets** sur les 20 éligibles :

- 1 projet de conservation (6 en 2019, 5 en 2018)
- 8 projets de signalement (6 en 2019, 4 en 2018)
- 3 projets de valorisation (1 en 2019, 2 en 2018)
- 2 projets mixtes (8 en 2019, 11 en 2018)

Sur proposition de la commission de sélection, le directeur chargé du livre et de la lecture a validé la liste des projets soutenus suivants :

Région	Porteur du projet	Intitulé du projet
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture	Signalement des manuscrits et fonds d'archives d'Auvergne-Rhône-Alpes. Poursuite de la phase 1 : mise à jour du Catalogue général des manuscrits
	Vichy, bibliothèque municipale	Catalogage de la collection de cartes postales anciennes du fonds local

Hauts-de-France	AR2L Hauts-de-France	Plan régional de signalement des fonds patrimoniaux des bibliothèques des Hauts-de-France
Hauts-de-France	Cambrai, médiathèque d'agglomération	Le Labo, année 1 : développer des outils d'EAC pérennes pour armer une offre de médiation au service de la diversité des publics du patrimoine écrit
	Compiègne, bibliothèque municipale	Valorisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques de la ville de Compiègne par le biais de la conception de jeux
	Soissons, bibliothèque municipale	Campagne de dépoussiérage des fonds patrimoniaux
Normandie	Institut de recherche et d'histoire des textes	La bibliothèque de Saint-Martin-de-Sées (XI ^e -XVIII ^e s.) : redécouverte d'un fonds ancien oublié
	Normandie livre et lecture	Plan régional de signalement des manuscrits et fonds d'archives et de mise à jour du Catalogue général des manuscrits
Occitanie	Occitanie livre et lecture	Plan régional de signalement des fonds anciens d'imprimés, des collections de manuscrits et fonds d'archives pour mise à jour du Catalogue collectif de France et du Catalogue général des manuscrits
Pays-de-la-Loire	Mobilis	Signalement des collections patrimoniales des bibliothèques de Pays-de-la-Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-en-Provence, bibliothèque Méjanès	Catalogue de l'exposition "Germain Nouveau"
	ARL PACA	Signalement des fonds imprimés antérieurs à 1811 : phase 1 du plan régional de signalement des fonds patrimoniaux en région PACA ; formation au signalement des manuscrits
	Avignon bibliothèque municipale	Identification des différents fonds conservés par Avignon Bibliothèques (BMC) et de leurs statuts juridiques – Phase 2
Projet interrégional	Institut de recherche et d'histoire des textes	Remembratio codicum – Reconstruction de livres manuscrits médiévaux (chant liturgique, musique) sur un corpus interrégional

Les aides accordées se situent entre 4.800 et 53.000 €, pour une moyenne de 25.457 €. Les taux d'intervention de l'État varient entre 35,5 et 80 %.